**Avis aux étudiants de 1e année sciences humaines.**

**Au sujet des P.V de délibération**

 Les P.V provisoires de délibérations étant affichés sur le site E- Learning de l’université d’une manière détaillée. Je vous prie de bien vouloir les consulter et vérifier.

Vous avez un délai jusqu’au 03 avril 2017 pour formuler vos réclamations sur d’éventuelles erreurs de saisie. Vous devez retirer le formulaire de réclamation au niveau de secrétariat de département.

Passé ce délai, aucune réclamation n’est recevable.

Il est accordé le même délai pour les enseignants pour vérifier les P.V. et formuler des demandes de rectification.

Après la rectification des erreurs, un autre P.V de délibération définitif sera affiché aux étudiants.

 **N.B : Seules les erreurs de saisie seront prises en compte. Aucun changement ne sera apporté aux notes déposées par les enseignants.**

**Le Responsable de la filière de formation des S.H**

 **Mr. AIT MEDDOUR**